l'Énergie, des Mines et des Ressources.

D'ici 1990, l'on prévoit que l'ensemble du marché canadien de matériel solaire aura atteint des proportions considérables. Les ventes pourraient se situer entre \$400 et \$800 millions par année. Cela se traduira par la création de nombreux emplois permanents pour la fabrication de matériel et dans les métiers de la construction. La construction et la distribution de ce matériel sera largement répartie à travers le Canada.

Les achats du gouvernement fédéral créeront, de ce fait, quelque 15 400

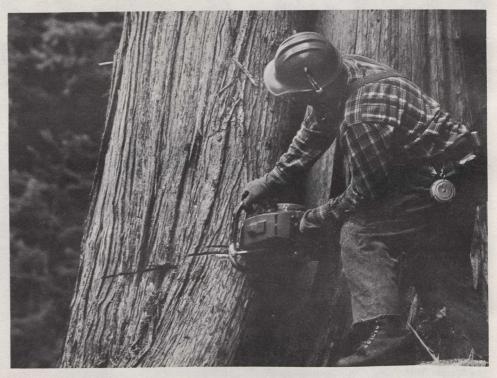
années-hommes d'ici 1984.

Dans les vingt-cinq années à venir et à mesure qu'elle prendra de l'expansion, l'industrie solaire pourra contribuer largement à la constitution d'une base d'approvisionnement en énergie renouvelable sur laquelle le Canada pourra compter de plus en plus à mesure que l'ère du pétrole s'achève. Les formes d'énergie renouvelable (autre que l'énergie hydro-électrique) pourraient constituer 10 p.c. de nos approvisionnements en énergie d'ici l'an 2000. La biomasse forestière pourrait fournir une grande partie de cette énergie.

Énergie des déchets forestiers et agricoles Grâce à de nouveaux programmes, le gouvernement fédéral entend encourager largement l'exploitation de l'énergie des forêts et d'autres formes de matières organiques (biomasse) en remplacement du pétrole, du gaz et même de l'électricité. Ces programmes sont les suivants:

· Programme des énergies renouvelables de l'industrie forestière (ERIF) - Ce programme, qui couvre la période de 1978 à 1985, prévoit le versement de \$143 millions à l'industrie forestière pour lui permettre d'utiliser, comme source d'énergie, des déchets de bois à la place du pétrole ou du gaz. Il se traduira par des économies de combustibles appréciables et par la création de nombreux emplois dans des régions éprouvées par un fort taux de chômage. A plus long terme, un investissement de ce genre devrait permettre à l'industrie forestière d'élargir son rôle de producteur d'énergie et de sous-produits chimiques pour la consommation intérieure et les marchés d'expor-

• Garanties de prêts pour l'exploitation énergétique de la biomasse — Le gouvernement fédéral offrira des garanties de prêts d'une valeur totale de \$150 millions pour faciliter la mise en place d'installations de production d'électricité utilisant



la biomasse comme source d'énergie. Cette façon de procéder encouragera des groupes d'industries, en collaboration avec des collectivités avoisinantes et peut-être même des services d'électricité provinciaux, à conjuguer leurs efforts au niveau d'une région, pour utiliser des déchets comme source d'électricité. Les termes du programme favoriseront particulièrement la production mixte d'électricité et de chaleur.

• Expansion de la recherche-développement-démonstration — Le gouvernement fédéral consacrera environ \$40 millions entre 1978 et 1984 pour aider l'industrie à financer des projets de recherche et des démonstrations de techniques nouvelles, telles que les plantations biocénotiques et la conversion de la biomasse en combustibles liquides ou produits chimiques. En ce qui concerne les activités de démonstration, le gouvernement donne sa préférence au partage des coûts entre le gouvernement central et les provinces.

Comme, au cours de l'après-guerre, le pétrole et le gaz étaient relativement faciles à obtenir et bon marché, l'industrie forestière les a adoptés comme combustibles au détriment de ses propres déchets. Depuis, la situation a complètement changé; on envisage maintenant de mettre un frein à la hausse des coûts de l'énergie par l'utilisation des déchets d'usines et résidus forestiers, que l'on considère comme une source de pollution.

De récentes évaluations ont montré que le potentiel inutilisé des déchets de bois et d'usines est énorme, même si les déchets de bois assurent déjà 3,5 p.c. de la production d'énergie primaire du Canada, soit deux fois plus que le nucléaire. Les déchets d'usine et les abattis qui restent au sol après les travaux d'exploitation forestière renferment un potentiel énergétique qui équivaut à deux fois et demie la production annuelle de l'usine de \$2 milliards de la Syncrude, dans les sables pétrolifères de l'Alberta.

Les possibilités sont beaucoup plus grandes si on ajoute aux bois marchands les espèces qui ne se prêtent pas à une exploitation commerciale.

A court terme, l'industrie forestière pourra, avec la nouvelle aide que lui apporte le gouvernement fédéral, augmenter de façon marquée sa consommation de déchets d'usines et autres. En 1985, la biomasse pourrait répondre à 7 p.c. des besoins du Canada en énergie primaire, soit le double de sa contribution actuelle. Nous voulons que l'industrie forestière (la plus grande industrie du Canada) devienne aussi autonome que possible en matière d'énergie.

Le programme ERIF intéressera tout particulièrement les petites entreprises forestières qui peuvent avoir envie de substituer le bois à d'autres combustibles, mais qui auraient de la difficulté à financer des achats de nouveau matériel.

(suite à la page 8)